Le Syndicat de tous les praticiens à diplôme hors union européenne- PADHUE (médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes)

*Membre de l'*INPH

Syndicat National des Praticiens Adjoints Contractuels S.N.P.A.C.

Mesdames, Messieurs,
Le directeur général
Le président de la CME
Le directeur de la DRH
Le directeur de l'ARH
La DRASS
Le Président du conseil de l'ordre départemental

Paris, le 17/06/2003

Objet : enquête nationale sur les problèmes, secondaires aux formes des garanties statutaires, des ***P***raticiens ***A*** ***D***iplômes ***H***ors ***U***nion ***E***uropéens « ***PADHUE*** », dans certains centres hospitalières généraux et universitaires.

Madame, Monsieur,

La ***F***édération des ***P***raticiens de la ***S***anté « ***FPS*** », est une mutation syndicale et institutionnelle du SNPAC, Syndicat National des Praticiens Adjoints Contractuels. Le rôle fédérateur, de notre nouvelle structure, a pour but de sauvegarder et défendre les intérêts matériels, professionnels, sociaux et moraux des PADHUE (Attachées associées, FFI, assistants associés, PAC, PH associées, PH contractuels et PH titulaires….).

Les PADHUE, ont attiré mon attention sur des problèmes qu'ils rencontrent. Ainsi j'ai été interpellé pour des affaires de rupture de contrats sans cause sérieuse ni réelle, des pressions subies pour forcer la démission allant jusqu'aux propos diffamatoires professionnels voire personnels….

Je constate que les problèmes rencontrés par les PADHUE surgissent souvent lorsque que les PAC envisagent la transformation de leur poste en poste de PH ou lors de la reconduction de leur contrat pour des motifs peu convaincants masquant surtout des problèmes d'ordre budgétaires.

Je vous signale, que la FPS a initié, avec détermination, une enquête nationale ayant pour but principal l'aboutissement à une garantie statutaire. La FPS se réserve le droit de saisir les institutions médiatiques et juridiques compétentes en cas de litige menaçant les PADHUE et revendiquera une réparation du préjudice subit en cas d'irrégularité.

Je vous souligne que les dossiers en ma possession seront exposés prochainement aux autorités ministérielles. Je suis à votre disposition pour toute collaboration et je vous prie de bien vouloir me signaler vos dispositions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures considérations.

Le Président,
Dr AHMIS Jamil

Le Délégué Général,
Dr TAWIL Hani-Jean

Duplicata transmis aux :
-Mr Mattei, Ministre de la santé.
-Mr Thibault, Directeur du cabinet du ministre de la santé.
-Mr Couty, Directeur des Hôpitaux.
-Pr Langlois, Président du conseil de l'ordre national.

FPS - SNPAC, 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie. **http://**www.snpac.fr : snpac@snpac.fr
: 06.19.19.60.89 / 06.63.07.22.34 / 06.70.03.71.10 / 06.62.79.45.97 : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20